

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

RÉGION DE NOUAKCHOTT

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS (CPMP-RN)

PROCÈS-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

DAO N°001-CPMP-RN-RN-2026

Objet : Fourniture et travaux d'installation de l'éclairage public solaire dans sept (7) zones des communes de Riyadh et de Toujounine.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juillet à 16 heures GMT, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott s'est réunie sous la présidence de Monsieur Mohamed Fouad Barrada, Président de la Commission, afin d'examiner le rapport d'analyse des offres établi par la sous-commission d'analyse relatif au dossier d'appel d'offres susvisé.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse, examiné les résultats de l'évaluation des offres administratives, techniques et financières et délibéré conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, notamment l'article 62 du décret n°2022-083 portant application de la loi, la Commission :

- **Approuve le rapport d'analyse présenté par la sous-commission d'analyse ;**
- **Adopte les conclusions et recommandations dudit rapport ;**
- **Décide de procéder à l'attribution provisoire du marché dans les conditions ci-après :**

Article 1 : Attribution provisoire

Le marché est attribué provisoirement au :

- **Attributaire : Groupement SDIER SARL / SOLENE Afrique de l'ouest ;**

- Nationalité : **Mauritanie-Sénégal** ;

- Adresse :

- **SDIER SARL : Tevragh Zeina-Nouakchott-Mauritanie**
/Tel :36209398/Nif :00187070 ;

- **SOLENE Afrique de l'ouest : Solen Sicap Sacré Cœur3-VDN-VillaN°10058**
Dakar/Tel/Fac : +221338596565/+221776387315

- Objet du marché : **Fourniture et travaux d'installation de l'éclairage public solaire dans sept (7) zones des communes de Riyadh et de Toujounine ;**

- Montant : **18 822 100 MRU hors taxes (Dix-huit millions huit cent vingt-deux mille cent ouguiyas hors taxes) ;**

- Délai d'exécution : **Cinq (5) mois.**

Article 2 : Motifs de l'attribution

La Commission retient l'offre du Groupement SDIER SARL / SOLENE au motif qu'elle satisfait aux exigences administratives, techniques et financières du Dossier d'Appel d'Offres, répond aux critères de qualification et constitue l'offre conforme évaluée la moins disante.

Article 3 : Motifs de non-retention des autres soumissionnaires :

LAMAS SARL

L'offre de LAMAS SARL a été jugée conforme à l'essentiel des exigences du Dossier d'Appel d'Offres. Toutefois, elle n'a pas été retenue, son montant de **21 934 000 MRU hors taxes étant supérieur à celui de l'attributaire provisoire.**

Groupement Techno. Systems / NOVEA ENERGIES

L'offre du Groupement Techno. Systems / NOVEA ENERGIES a été jugée conforme à l'essentiel des exigences du Dossier d'Appel d'Offres. Toutefois, elle n'a pas été retenue, son montant de **20 872 800 MRU hors taxes étant supérieur à celui de l'attributaire provisoire.**

Article 4 : Condition suspensive

La présente attribution provisoire est prononcée sous réserve de l'obtention de la non-objection du bailleur de fonds (AECID), conformément aux conditions de financement du projet.

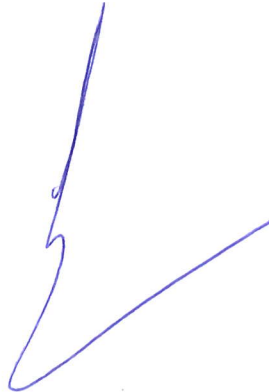
Article 5 : Publication

Le présent procès-verbal d'attribution provisoire sera publié conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Fait à Nouakchott, le 22 juillet 2026.

Le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott

Mohamed Fouad Barrada



Membres présents

- **Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante**



- **Mouna Mint Lehmad, Membre expert**

